Procès verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2012

Règlement numéro 445-2012 modifiant l'annexe A du règlement 430-2011 relatif aux interdictions de stationner à certains endroits

Attendu que le conseil a adopté le règlement numéro 445-2012, intitulé Règlement relatif au stationnement et à la circulation;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné le 3 juillet 2012;

En conséquence, il est proposé par Nathalie Ross, appuyé par Daniel Valois et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté, à toutes fins que de droit.

Article l L'annexe A du règlement numéro 430-2011 est remplacé par :

Règlement 430 – Annexe A

Rue Laforest : de la rue de l'Église vers le nord sur une distance de deux (200) pieds côté Est.
Rang Saint-Pierre : rampe de mise à l'eau, entre 2282 et 2428, Saint-Pierre, les 2 côtés.
Rang Saint-Michel : du Chemin de la Traverse à la rue Boucher, des deux côtés.
Chemin de l'Ile–aux-Ours : cent (100) pieds de chaque côté du point central de la courbe 90 degré de ce chemin sur un seul côté soit cent (100) du côté ouest et cent (100) pieds du côté sud dudit chemin.
Rang Saint-Joseph : Côté sud : de la rue Dubé à la rue de l'École
Côté Nord : du 369 St-Joseph à la rue de l'Église et du Chemin

De la Traverse à la rue de l'École

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe
Maire

Fabrice St-Martin

Fabrice St-Martin
Secrétaire-trésorier

Avis de motion, le 3 juillet 2012 (résolution 2012-159)

Adoption du règlement, le 7 août 2012 (RESOLUTION 2012-184)

Avis public d'adoption le 9 août 2012 (entre 13 :00 et 14 :00 heures)

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe
Maire

Fabrice St-Martin

Fabrice St-Martin
Secrétaire-trésorier